

rapport, s'il en est, existe entre cette augmentation de la masse monétaire et le besoin de nouveaux emprunts du gouvernement?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la question qu'évoque l'honorable député,—et je m'abstiens de confirmer sa conclusion,—n'a rien à voir aux emprunts immédiats du gouvernement que j'ai annoncés plus tôt aujourd'hui même.

M. Benidickson: Oh non!

L'hon. M. Fleming: Je peux dire, monsieur l'Orateur, ce dont la Chambre se réjouira, je pense, que la situation s'est constamment améliorée sous ce rapport chez nous, comme je l'ai signalé déjà. Les emprunts que nous devons faire cette année seront beaucoup moins importants que je ne l'ai donné à entendre en présentant le budget.

M. Benidickson: Renchérissement constant de l'argent!

LES TRANSPORTS

LA NOMINATION PRÉSUMÉMENT RETARDÉE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? A-t-il lu l'article qui a été publié ce matin dans la *Gazette* de Montréal sous le titre: "La Commission d'étude sur les chemins de fer va manquer de temps"? On y déclare que la Commission devrait agir en toute diligence si elle veut accomplir son travail à temps. Le premier ministre peut-il confirmer la nouvelle en nous disant si la Commission, qui a été instituée il y a un mois, n'a pas encore nommé les membres de son personnel ni tracé l'itinéraire de ses audiences?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai lu l'article en question. Lorsque la Commission a été instituée, j'ai signalé qu'on s'attendait qu'elle procède en toute diligence afin de soumettre son rapport dans le plus bref délai possible. Le président m'assure que tout est mis en œuvre et que la Commission sera en mesure de présenter son rapport à la date approximative qui a été fixée lors de son institution.

LA DÉFENSE PASSIVE

TORONTO—MENACE DE DISSOLUTION DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. D. Morton (Davenport): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale et du Bien-être social. Le ministre

peut-il se prononcer sur la déclaration qu'aurait faite le président de l'agglomération torontoise portant que le comité de la défense passive du grand Toronto se dissoudrait le 1^{er} janvier prochain à moins que le gouvernement fédéral n'ait donné des instructions supplémentaires sur le rôle des municipalités dans la défense passive?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Il a toujours été bien évident, me semble-t-il, que les autorités provinciales doivent fixer la manière dont les attributions et responsabilités relatives à la défense passive qui leur sont dévolues seront réparties entre la province et ses gouvernements municipaux. La réorganisation de la structure à l'échelon fédéral ne modifie en aucune manière cette situation.

Une conférence sur la défense passive a été tenue le 24 avril à la suite de la déclaration du premier ministre à la Chambre le 23 mars où il donnait des détails des plans de réorganisation envisagés. Lors de cette réunion, on a discuté en détail des responsabilités provinciales et municipales. Je comprends que le comité de la défense passive de l'agglomération torontoise tienne à maintenir chez ses membres un esprit de collaboration. Il apparaît raisonnable qu'il poursuive ses programmes de formation comme avant, même si certains de ces programmes peuvent, par la suite, relever du ministère de la Défense nationale. Les modifications du gouvernement fédéral font l'objet de discussions, mais les dispositions actuelles restent transitoires. J'espère toutefois être prochainement en mesure,—quand éventuellement la Chambre examinera mes crédits,—d'annoncer quel genre de direction le gouvernement fédéral est prêt à assumer dans la défense passive.

Nous avons encouragé les municipalités à maintenir au moins les normes actuelles en portant de 50 à 75 p. 100 la contribution du gouvernement fédéral aux entreprises municipales et je suis certain que les municipalités continueront à manifester un vif intérêt dans ce domaine.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une autre question? Vu que mon honorable ami a modestement affirmé l'esprit d'initiative du gouvernement dans ce domaine, peut-il nous dire si cet esprit d'initiative permet au ministre de nous révéler en termes bien précis la politique du gouvernement en matière d'évacuation et d'abris?

L'hon. M. Monteith: J'ai répondu bien souvent à cette question; si je ne m'abuse, je l'ai fait encore la semaine dernière. J'ai dit que